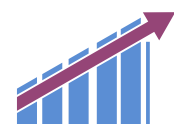
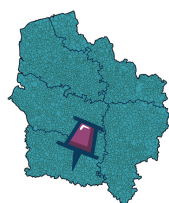




Avec **6 004 108 habitants au 1er janvier 2018**, les Hauts-de-France sont **la troisième région la plus peuplée de France** derrière l'Île-de-France (12 millions d'habitants) et Auvergne-Rhône-Alpes (8 millions d'habitants).



Entre 2013 et 2018, la population de la région stagne quasiment, ne gagnant que **16 000 habitants** (soit + 0,05 % par an en moyenne contre 0,4 % au niveau national). Cela s'explique par un solde migratoire largement déficitaire (- 0,3 % par an) tout juste compensé par l'excédent naturel (0,3 % par an). Elle est désormais talonnée par la Nouvelle-Aquitaine, dont la croissance démographique est bien supérieure.



L'Oise est le département des Hauts-de-France à la croissance démographique la plus dynamique (+ 0,3 % par an), tandis que la Somme et l'Aisne perdent des habitants, respectivement - 0,0 % et - 0,2 %. Dans le Nord (département le plus peuplé de France) et le Pas-de-Calais, la population augmente très légèrement (+ 0,1 % et + 0,0 % par an). Les aires de Lille et d'Amiens connaissent une hausse marquée d'habitants (respectivement + 0,3 % et + 0,2 % par an). C'est toutefois dans les aires de Château-Thierry et Beauvais, sous influence de la région parisienne, que la population augmente le plus (respectivement + 0,8 % et + 0,4 % par an).



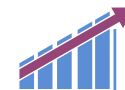
**Nombre
de communes**



**Population
en 2018**



**Part de la
population
régionale**



**Évolution
entre
2013 et 2018**

Nord	648	2 606 234	43 %	+ 10 695
Pas-de-Calais	890	1 466 743	24 %	+ 1 538
Oise	679	827 153	14 %	+ 11 753
Somme	772	570 662	10 %	- 1 013
Aisne	800	533 316	9 %	- 6 704

Hauts-de-France	3 789	6 004 108	100 %	+ 16 272
------------------------	--------------	------------------	--------------	-----------------

Retrouvez les résultats de ces six études sur insee.fr

« Au 1er janvier 2018, 533 300 habitants dans l'Aisne », Insee Flash Hauts-de-France n° 110, décembre 2020

« Au 1er janvier 2018, 2 606 200 habitants dans le Nord », Insee Flash Hauts-de-France n° 111, décembre 2020

« Au 1er janvier 2018, 827 200 habitants dans l'Oise », Insee Flash Hauts-de-France n° 112, décembre 2020

« Au 1er janvier 2018, 1 466 700 habitants dans le Pas-de-Calais », Insee Flash Hauts-de-France n° 113, décembre 2020

« Au 1er janvier 2018, 570 700 habitants dans la Somme », Insee Flash Hauts-de-France n° 114, décembre 2020

« Au 1er janvier 2018, 6 004 100 habitants dans les Hauts-de-France », Insee Flash Hauts-de-France n°115, décembre 2020

Éléments de méthode

Selon la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le premier objectif du recensement de la population est la publication tous les ans des chiffres des populations légales. Ces chiffres sont calculés pour la France, toutes ses communes et circonscriptions administratives. La responsabilité du calcul des populations légales est confiée à l'Insee.

Les populations légales sont calculées à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement conduites de 2016 à 2020. Afin de respecter l'égalité de traitement des communes, les informations collectées sont ramenées à une même date, celle du milieu de la période. Ainsi, ces populations qui entrent en vigueur au 1er janvier 2021 sont millésimées 2018.

Le terme de populations légales regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes :



Population totale = population municipale + population comptée à part



Utilisée pour l'application des dispositions législatives ou réglementaires.
(DGF des communes)

Personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune
+ sans abris
+ personnes résidant en habitations mobiles
+ détenus des établissements pénitentiaires
= population statistique, utilisée par l'Insee dans ses études.

La population municipale détermine le nombre de conseillers municipaux.



Personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui gardent un lien de résidence avec la commune.
(exemple : élèves ou étudiants majeurs logeant dans une autre commune pour leurs études mais dont la résidence familiale est située dans la commune).



Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :



06 60 51 86 50



communication-hdf@insee.fr